



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 juillet 2015, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2015-268 modifiant le règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux et abrogeant les règlements 2011-198 et 2013-241

Ce règlement entre en vigueur le 7 juillet 2015.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 7 juillet 2015

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **7 juillet 2015** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **7 juillet 2015**